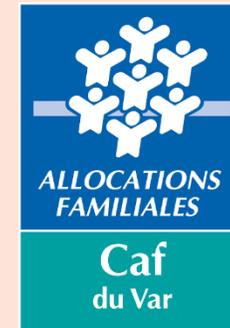


# Campagne subventions 2025

Webinaire – mardi 3 décembre 2024





Ce webinaire est enregistré

Il sera mis à disposition  
de l'ensemble des partenaires avec le diaporama  
qui va vous être présenté  
sur les pages locales du [caf.fr](https://caf.fr) :  
[Espace professionnels](#)



# Pendant le webinaire, nous vous conseillons



Couper les micros



Eteindre vos  
caméras



Poser vos questions  
par Tchat

Le support sera  
diffusé sur le [caf.fr](https://www.caf.fr) –  
droit d'image limité



Fermer toutes vos  
autres applications



De vous regrouper  
si nécessaire





## Ordre du jour



- 1 La politique d'Action Sociale de la Caf et ses orientations stratégiques
- 2 Lancement de la campagne généraliste 2025
  - Aide au fonctionnement
  - Aide à l'investissement
  - Aide à l'investissement ALSH
  - Refus administratif
- 3 Infos pratiques
  - Modalités de dépôt des demandes de subvention – Démarches simplifiées
  - Guide des aides aux partenaires
  - Vos interlocuteurs
  - Calendrier des appels à projets

# 1/ La politique d'Action Sociale de la Caf et ses orientations stratégiques



# Orientations stratégiques en action sociale

## Les principes généraux d'attribution d'aide aux partenaires

Le soutien aux partenaires contribue au développement territorial des services en faveur des familles dans le cadre de la politique déployée par la Caf du Var, notamment en termes de soutien au fonctionnement et au développement d'équipements et de services de proximité, de prévention et d'accompagnement social des familles allocataires, notamment confrontées à des difficultés familiales et/ou socio-économiques, d'information des familles.

La Caf du Var apporte un soutien financier en activant des fonds locaux et/ou nationaux, le soutien sur fonds locaux étant activé de façon complémentaire aux fonds nationaux.

Les aides accordées ne revêtent pas de caractère pérenne, et peuvent être réduites ou s'arrêter en fonction de l'évolution des priorités institutionnelles, des besoins du territoire ou de la non-atteinte des objectifs d'intervention.

# Orientations stratégiques en action sociale

Les axes d'interventions prioritaires soutenus par la Caf du Var dans le cadre de la COG 2023/2027 et du déploiement des Conventions Territoriales Globales (CTG)

## 1/ La Caf du Var accompagne la création d'un service public de la petite enfance via :

- Un soutien renforcé au développement de places de crèches (ingénierie et financements notamment sur les territoires carencés et en QPV)
- Un accompagnement spécifique pour les EAJE en difficulté afin de garantir le maintien de l'offre de service aux familles
- Le soutien au développement des crèches A Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP) et Sociale (AVIS)
- L'accompagnement des structures petite enfance afin de garantir au sein de chacun d'entre eux, une offre de qualité conforme aux exigences de la Charte d'accueil du jeune enfant , avec notamment la mise en place de l'Appel à projet petite enfance depuis 2023 et le plan de formation et le plan de formation des professionnels de la petite enfance depuis 2022
- Une action renforcée sur l'accueil individuel : développement d'offres de services en direction des Mam et des porteurs de projets de Mam (guide d'aide à la création, accompagnement personnalisé, mise en réseau, etc), promotion du métier d'assistant maternel en collaboration avec les Rpe et France Travail, soutien au développement de nouveaux Rpe, accompagnement des Rpe existants.

## 2/ La Caf du Var entend poursuivre la dynamique engagée au titre de sa politique jeunesse via :

- Une action volontariste, coordonnée et pluri partenariale en matière d'éducation à la citoyenneté
- L'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes par le renouvellement de l'appel à projets Engagement des jeunes , loisirs éducatifs et citoyens permettant de soutenir des actions favorisant leur participation, épanouissement et engagement

## 3/ La Caf du Var crée les conditions pour le développement de lieux ressources pour les parents par :

- Le développement de services complémentaires sur les territoires carencés
- L'accompagnement à la création des Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

# Orientations stratégiques en action sociale

Les axes d'interventions prioritaires soutenus par la Caf du Var dans le cadre de la COG 2023/2027 et du déploiement des Conventions Territoriales Globales (CTG)

## 4/ La Caf du Var renforce son soutien à l'inclusion des personnes porteuses d'un handicap via :

- La reconduction de son appel à projets inclusion handicap
- La reconduction de son plan de formation destiné aux professionnels de la Petite Enfance (EAJE) et de la Jeunesse (ALSH)

## 5/ La Caf du Var poursuit le soutien à l'animation de la vie sociale des territoires et vise à :

- développer le maillage des structures animation de la vie sociale en ciblant les territoires faiblement couverts ;
- renforcer l'impact de ces structures, notamment en développant les initiatives innovantes, citoyennes et écologiques et accompagner leur pérennisation.

## 6/ L'intervention de la Caf du Var en matière de logement vise à :

- Apporter un soutien financier aux jeunes et aux seniors pour faciliter la cohabitation intergénérationnelle
- Développer des réponses adaptées au logement des personnes en situation de handicap

## 7/ La Caf du Var entend poursuivre :

- Son soutien à l'innovation pour concevoir et coconstruire un service public adapté aux besoins actuels et futurs des usagers par le développement de nouveaux services sur les territoires
- L'accompagnement de ses partenaires dans la transition écologique (sobriété énergétique, alimentation, mobilités...)
- L'accompagnement des publics dans la transition écologique (jeunes, parents)

## 2/ Le lancement de la campagne généraliste subventions 2025

- Aide au fonctionnement
- Aide à l'investissement
- Aide à l'investissement ALSH
- Refus administratif



**La campagne de subvention généraliste est lancée le 03/12/2024 et se clôture le 31/03/2025.**

Chacun des dossiers est instruit et présenté au vote de la Commission d'Action Sociale qui se réunit mensuellement. Les renouvellements d'agrément ou les subventions sur fonds nationaux en matière de Petite Enfance sont, eux, présentés au fil de l'eau tout au long de l'année.

Toutes les demandes d'aide financière de **fonctionnement** et d'**investissement** font l'objet d'un examen et d'une instruction par les services, et sont ensuite présentées en Commission, en dehors des demandes hors critères faisant l'objet d'un rejet administratif.

L'examen des demandes d'aides financières se fonde sur les principes généraux suivants : le respect des valeurs portées par la Branche Famille, la subsidiarité dans la mobilisation des fonds, les aides sur fonds locaux interviennent en complément des fonds nationaux, ou au regard de spécificités thématiques et/ou territoriales motivées, la nécessité de cofinancement du projet/action, l'analyse préalable systématique de la viabilité du projet à financer.

**La Commission d'Action Sociale (CAS) sera également attentive aux projets intégrant les enjeux relatifs à la transition écologique, au développement durable et à la responsabilité sociétale des organisations (RSO).**

**La dimension éco-durable et éco-citoyenne sera un élément d'analyse et de priorisation des projets.**

## Restauration solidaire et participative

Acquisition de nettoyeurs vapeur pour réduire l'usage de produits ménagers chimiques et du plastique

Ateliers fresque du climat

Recyclerie

Ateliers du jardin à la cuisine

Navettes solidaires

Éducation à la nutrition

Ateliers jardinage

Ressourcerie

Formation spécifique

Sensibilisation Parents-Enfants aux enjeux de la biodiversité

# Aide au fonctionnement

Ces aides au fonctionnement permettent de soutenir les acteurs locaux dans leur contribution au développement d'une offre de services et d'équipements de proximité en faveur des familles varoises, dans le respect des principes précités. La Caf aura une attention particulière pour les territoires en quartier politique de la ville, en veille active, en zone rurale.

L'aide est accordée exclusivement sous forme de subvention. Elle peut être annuelle ou pluriannuelle, selon la nature du projet. Toute aide collective fait l'objet d'un conventionnement (contrat d'objectifs et de financement) entre la structure et la Caf du Var. Cette convention précisera notamment le montant plafond du soutien annuel retenu.

Si le partenaire est déjà connu et soutenu par la Caf et si le montant accordé est inférieur à 23 000 €, seule une notification de droit est envoyée (sans contrat d'objectifs et de financement).

Le projet doit respecter les principes suivants : réponse aux besoins sociaux identifiés dans le cadre d'un diagnostic partagé, engagement des familles dans la vie de l'association : processus participatif, participation citoyenne, lien de la structure avec le territoire et le travail en réseau, transformation des rapports dans le vivre ensemble (processus inclusif), le développement d'actions autour de la citoyenneté, en lien avec le développement durable, respect des principes de développement durable, respect des valeurs de la République et des principes de la laïcité.

- Le montant de la subvention est étudié au cas par cas au vu, notamment : de l'étendue de l'intervention au regard du territoire et du nombre d'allocataires et de familles ciblés, des montants des salaires, du co-financement, de la part d'autofinancement, de la participation des familles, de la mise à disposition éventuelle de locaux, etc.
- Le montant minimal de l'aide accordée au titre du fonctionnement ne peut être inférieur à 1 000 €.
- L'attribution de l'aide ne revêt pas un caractère automatique et ne peut se faire que dans la limite des crédits disponibles.

# Aide au fonctionnement

**Un formulaire dédié pour les demandes de co-financement sur le fonctionnement d'un projet :**

Les subventions de fonctionnement ont pour objectif d'accompagner les partenaires qui contribuent directement ou indirectement à offrir aux familles varoises des actions et services, performants et de qualité, qui répondent aux besoins sociaux identifiés dans le cadre d'un diagnostic partagé.

Ces actions doivent s'inscrire dans les domaines d'intervention de la Branche Famille : la petite enfance, la jeunesse, la parentalité, le logement ou le cadre de vie, l'animation de la vie sociale et le lien social et intégrer autant que possible les enjeux relatifs à la transition écologique, au développement durable et à la responsabilité sociétale des organisations (RSO).

Les projets et équipements soutenus par la Caf du Var doivent être ouverts à tous, y compris au public en situation de handicap.

Les subventions de fonctionnement concernent des actions spécifiques **et non du fonctionnement global de votre structure.**

# Aide à l'investissement

Ces aides à l'investissement permettent de soutenir les acteurs locaux dans leur contribution au développement d'une offre de services ou d'équipements en faveur des familles varoises, dans le respect des principes précités.

Les bénéficiaires de ces aides sont prioritairement, les structures bénéficiaires ou en cours d'obtention d'une Prestation de Service : les établissements d'accueil du jeune enfant : multi accueils, crèches, micro-crèches, les accueils de loisirs (péri et extrascolaires), les accueils jeunes et adolescents, les foyers de jeunes travailleurs, les centres sociaux, les espaces de vie sociale, les relais petite enfance, les lieux d'accueil enfants parents, les services de médiation familiale, les espaces de rencontre, les services d'aide à domicile.

Sont également éligibles à une aide à l'investissement, les structures suivantes qui ne sont pas bénéficiaires d'une Prestation de Service : les ludothèques, les structures œuvrant pour l'animation des territoires, les épiceries solidaires, les associations en milieu rural.

Le montant de l'aide est apprécié par la Commission d'action sociale du Conseil d'Administration de la Caf en fonction notamment de la nature et du montant du projet, et du potentiel financier du gestionnaire.

La Caf porte une attention particulière au cofinancement des projets

# Aide à l'investissement

L'examen de la demande de financement prend en compte un certain nombre d'éléments :

- La nature du projet en lien avec les domaines d'intervention prioritaires de la Caf du Var,
- La réponse à un besoin de territoire et la complémentarité avec l'offre des services existants sur le département,
- La viabilité du projet

Selon l'enveloppe financière, les priorités d'intervention suivantes sont appliquées :

- Les projets déposés par des acteurs sur des territoires carencés en matière d'offres de services aux familles
- Les travaux qui visent à sécuriser l'accueil des enfants accueillis en ALSH (plan national de sécurité)
- Les projets qui participent à un accueil de qualité (matériels, jeux...)
- Les projets répondant aux enjeux RSO/développement durable
- Les projets qui permettent d'accompagner et de professionnaliser les structures dans leur gestion (logiciel, informatisation)
- Les projets innovants

La nature des programmes pouvant être financés est la suivante : les travaux immobiliers portant sur la construction d'un nouvel établissement, l'agrandissement du local existant pour augmenter la capacité d'accueil ou l'amélioration des conditions d'accueil, la réhabilitation et les aménagements de locaux, la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité, l'aménagement de jeux extérieurs, les achats d'équipement, le logiciel et le matériel informatique de gestion, les achats de véhicule de transport de matériel pour l'activité.

# Aide à l'investissement

**Des majorations possibles des aides à l'investissement peuvent être accordées au-delà de la règle des 40%, conformément aux dispositions du Règlement intérieur des aides aux partenaires dans les cas suivants :**

- Les projets sur les territoires politiques de la ville y compris en veille active et les territoires ruraux peu ou pas couverts (Zone de revitalisation rurale des CC Provence Verdon et Lacs et Gorges du Verdon)
- Les projets d'investissement qui accompagnent la création ou un renouvellement d'agrément d'une structure d'Animation de la Vie Sociale et/ou une redynamisation au niveau de l'accueil, du projet familles
- Le développement de lieux ressources partenariaux, combinant une pluralité d'offres de services (LAEP, centre de ressources, maisons des parents, cafés de parents...) pour améliorer le maillage territorial de l'offre et sa lisibilité
- Les projets qui répondent aux enjeux de développement durable et de la transition énergétique (isolation thermique, kit d'économiseur d'eau, sobriété énergétique, panneaux photovoltaïques, pompe à chaleur (réversible) ou solaire plus que climatisation normale etc...)

En cohérence avec les orientations prises en matière de transition énergétique et de développement durable, le secteur associatif pourra solliciter le financement d'audits énergétiques des bâtiments pour à la fois :

- Apporter une aide à la décision pour nos partenaires dans la rénovation de leurs équipements pour un meilleur ciblage et une priorisation des travaux à réaliser pour atteindre l'objectif de performance énergétique
- Inscrire les projets de rénovation éco durables/responsables dans une logique de programmation pluriannuelle apportant ainsi plus de lisibilité à la Caf sur les besoins en financement et leur inscription budgétaire

Ces équipements doivent relever du champ de compétence de la Caf et s'inscrire dans les priorités de l'action sociale définies par le Conseil d'administration.

Les équipements dont la création ou la rénovation est soutenue financièrement par la Caf du Var devront obligatoirement faire l'objet d'aménagements les rendant accessibles à tous, y compris au public en situation de handicap.

# Aide à l'investissement

**Une attention particulière est portée sur les demandes récurrentes de financement, en particulier celles portant sur les deux derniers exercices.** La mise en place d'un plan d'investissement pluriannuel sera à privilégier ( dans la limite de deux financements sur 5 ans ). Pour des raisons de programmation budgétaire, la Caf du Var demande à ce que désormais les partenaires fournissent des plans d'investissement pluriannuels.

Ainsi une attention particulière sera accordée aux nouvelles demandes et/ou aux nouveaux partenaires.

Pour les fonds locaux, le montant de l'aide ne peut dépasser 40 % maximum des dépenses éligibles (plancher de 1000 € - plafond de 150 000€). Leur attribution ne revêt pas un caractère automatique et ne peut se faire que dans la limite des crédits disponibles.

Les factures acquittées servant de justificatif de paiement devront être conformes au projet d'acquisition et / ou d'aménagement ayant fait l'objet du financement. Pour que votre dossier soit recevable, les achats et/ou travaux ne doivent pas encore être réalisés.

**Le débloqué de la subvention se fera à réception des factures et selon la part de financement accordé sur le budget total.**

Dans le cadre de la démarche Caf&Co et conformément à la charte d'engagements réciproques, les services auront une attention particulière pour les demandes de subventions d'investissement déposées par des partenaires pour lesquels une problématique\* est rencontrée dans le cadre de la gestion des droits des équipements soutenus par une Prestation de Service. Elles signaleront cette difficulté à la Commission d'Action Sociale pour prise en compte dans leur décision de financement.

*\* difficultés récurrentes de déclaration de données via le Portail Partenaires, non transmission de la fiche de référencement Mon enfant.fr, inscription de l'offre de service dans l'application TIPI pour les acteurs de la parentalité, la non-accessibilité financière à toutes les familles...*

# Subvention d'investissement ALSH 1/2

- **Equipements éligibles**

- ✓ les accueils **périscolaires** (avant et après l'école, pause méridienne, mercredi et samedi) ;
- ✓ les accueils **extrascolaires** (pendant les vacances scolaires) ;
- ✓ les accueils **adolescents** (exceptés ceux financés uniquement en Ps jeunes).

→ *Déclarés au SDJES, respectant les critères d'éligibilité à la prestation de service ALSH*

- **Objectifs :**

- ✓ Rénover et **moderniser les infrastructures** vieillissantes afin de réduire leur coût de fonctionnement ;
- ✓ Intégrer des **pratiques durables** dans les projets, contribuant ainsi à la préservation de l'environnement ;
- ✓ Garantir un cadre d'accueil sain et durable aux enfants et aux jeunes adolescents et leurs familles.

- **Dépenses éligibles :**

- ✓ Les coûts fonciers et terrain ;
- ✓ Les gros œuvre et clos couverts ;
- ✓ Les aménagements intérieurs ;
- ✓ Les équipements simples et particuliers ;
- ✓ Les honoraires et frais administratifs (honoraires d'architecte, les frais de maîtrise d'œuvre, les études techniques) ;
- ✓ Autres (aménagements extérieurs et végétalisation, voirie, réseaux divers, l'assurance de construction) ;
- ✓ Logiciels et matériel informatique
- ✓ La mobilité douce (les dépenses liées à la promotion de la mobilité douce autour des installations, encourageant ainsi des modes de transport respectueux de l'environnement) ;

# Subvention d'investissement ALSH 2/2

- **Modalités de financement**

- ✓ La prise en charge de **60% des dépenses** subventionnables,
- ✓ Un maximum de **2 500€/m<sup>2</sup>** pour les travaux,
- ✓ Un plafond des programmes successifs : à moins de **10 ans** d'intervalle, le montant total des subventions successives pour chaque équipement ne doit pas excéder le plafond maximal de prise en charge.

PLAFONDS PAR NATURE DE TRAVAUX	Plafond financement socle	Plafond avec majoration certification developpement durable
Création, extension, rénovation, transplantation avec developpement de l'offre	270 000 €	350 000 €
Rénovation, transplantation avec maintien de l'offre	150 000 €	180 000 €
Matériels et mobilier	25 000 €	x

- **Priorisation des projets :**

- ✓ Seront **prioriser les projets permettant le développement de l'offre** dans les territoires peu couverts /avec une croissance démographique forte
- ✓ Les projets de création, de rénovation avec augmentation de l'offre seront priorisés, **puis les projets de rénovation et enfin les projets d'acquisition de matériel et de mobilier.**

- **Maintien de la destination sociale ALSH :**

- ✓ **15 ans** pour les investissements concernant des travaux de création, rénovation, ou de transplantation de bâtiment (*après la visite de conformité de la structure effectuée par les services de la Caf*).
- ✓ **5 ans** pour les matériels et mobiliers

## Toute demande peut faire l'objet d'un refus administratif

Cas de refus administratifs :

- Le dossier est transmis après la date de clôture fixée au 31 mars 2025.
- Le dossier est complété de manière manuscrite.
- Au titre du fonctionnement, le projet ne démarrera pas en 2025.
- La demande relève du fonctionnement global de votre structure et non d'un projet spécifique.
- Le budget n'est pas équilibré ni cohérent.
- La subvention demandée dépasse le seuil des 80 % du coût du projet.
- Le montant minimal de l'aide au fonctionnement ou à l'investissement est inférieur à 1000€.

Pour toute demande de subvention, en particulier nouveaux projets ou projets d'investissement, il est particulièrement conseillé de prendre contact avec votre conseillère de territoire référente

[www.caf.fr/professionnels/actualites/les-interlocuteurs-de-la-caf-du-var](http://www.caf.fr/professionnels/actualites/les-interlocuteurs-de-la-caf-du-var)

Dans le cas d'un investissement dont les achats ou travaux sont prévus avant septembre prochain, il vous est demandé de pouvoir réaliser une demande de dérogation par courrier à l'attention de la Commission d'Action Sociale. Celle-ci permettra de pouvoir obtenir un accord de principe de la Commission pour la réalisation des achats ou travaux anticipés puis une fois le dossier complet être soumise au vote de la Commission.

Dans le cas où les travaux seraient intervenus avant l'examen en CAS, aucun soutien financier ne pourra être accordé.

Retrouvez les principes généraux du Règlement intérieur d'action sociale des aides collectives : [Guide des aides partenaires](#)

## 3/ Infos pratiques

- Modalités de dépôt des demandes de subvention – Démarches simplifiées
- Guide des aides aux partenaires
- Vos interlocuteurs
- Calendrier des appels à projets



# Modalités de dépôt des demandes de subvention - Démarches simplifiées

**1ère étape** : Complétez un dossier socle pour l'année 2025 (1 dossier par an et par gestionnaire)

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/caf-83-dossier-socle-donnees-administratives-2025>

**2ème étape** : Déposez le bilan 2024, si vous avez bénéficié d'une subvention de fonctionnement au titre de

l'année 2024 : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/caf-83-bilan-2024-subvention-de-fonctionnement>

**3ème étape** : Vous pouvez ensuite déposer un dossier pour l'année 2025 :

**Subvention de fonctionnement** : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/caf-83-subvention-de-fonctionnement-2025-campagne->

**Subvention d'investissement (hors EAJE et MAM)** : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/caf-83-subvention-d-investissement-2025-campagne-g>

**Subvention d'investissement FME/PIAJE (EAJE et MAM)**: <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/caf-83-dossier-investissement-piaje-et-fme-pour-le>

**Subvention d'investissement RPE** : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/caf-83-dossier-investissement-rpe-2025-piaje>



Le non-dépôt d'un dossier socle vous empêchera de compléter les dossiers d'appels à projets ou de demandes de subventions.

TUTORIEL D'UTILISATION DU SITE  
DEMARCHES SIMPLIFIEES POUR LES  
PARTENAIRES



[Tutoriel usager | Documentation de demarches-simplifiees.fr](https://www.demarches-simplifiees.fr)



# Guide des aides aux partenaires

## LES TYPES D'AIDES

### Caractéristiques et modalités

L'attribution des aides financières individuelles s'effectue selon trois types :



#### Les aides au démarrage

Les aides au démarrage permettent de renforcer l'accompagnement des porteurs de projets dans leurs démarches de création et de fonctionnement au démarrage de leur activité. Elles concernent les lieux d'accueil enfant-parent (LAEP), Les Relais Petite Enfance et les Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s (Mam).

Ces aides sont versées sous forme de subvention en une seule fois et sont non-renouvelables.



#### Les aides à l'investissement

Les aides à l'investissement permettent de soutenir les porteurs associatifs, collectivités/établissements publics et entreprises (exemple : entreprise de crèches, accueils de loisirs...) pour des projets :

- ➡ de construction/de rénovation,
- ➡ d'équipement/d'aménagement.



#### Les aides au fonctionnement

Les aides au fonctionnement permettent de soutenir les porteurs associatifs ou publics :

- ➡ pour un projet de contrat de partenariat avec la Caf du Var,
- ➡ pour un projet spécifique, une action innovante, une aide au démarrage d'un projet.

[Guide des aides aux partenaires.pdf](#)

[CAF - Charte d'engagements réciproques](#)

Les aides pour

Parentalité

Petite Enfance

Enfance & Jeunesse

Inclusion Handicap

Animation Vie Sociale

Logement

Inclusion Numérique



## L'OFFRE DE SERVICE DE LA CAF DU VAR



### Le guide des aides aux partenaires



Pour toute demande de subvention, que ce soit dans le cadre de la campagne de subvention généraliste et dans les appels à projets, **les Conseillers en développement** sont là pour vous accompagner :

- Pertinence de la demande ;
- Viabilité financière ;
- Partenariats sollicités ;
- Calendrier du projet, etc...

## Vos conseillères territoriales

Accompagner les projets territoriaux de services aux familles en lien avec les thématiques d'intervention de la Caf  
Animer la dynamique territoriale avec les acteurs du territoire en lien avec le déploiement des Conventions territoriales Globales (CTG)

**Céline Rasamison**  
06 14 11 22 05  
LACS ET GORGES DU VERDON  
PROVENCE VERDON  
VINON SUR VERDON  
celine.rasamison@caf83.caf.fr

**Sylvie Zigliara**  
06 60 53 77 36  
PROVENCE VERTÉ  
SAINT ZACHAIRE  
sylvie.zigliara@caf83.caf.fr

**Caroline Lamorinière**  
06 09 41 90 57  
SUD SAINTÉ BAUME  
TPM OUEST  
caroline.lamoriniere@caf83.caf.fr

**Valérie Tholon**  
06 14 81 55 92  
TOULON  
valerie.tholon@caf83.caf.fr

**Muriel Lopasso**  
06 60 35 77 41  
TPM EST  
VALLEE DU GAPEAU  
muriel.lopasso@caf83.caf.fr

**Gaëlle Myslicki**  
06 22 79 32 96  
DRACÈNE PROVENCE VERDON  
AGGLOMÉRATION  
gaelle.myslicki@caf83.caf.fr

**Odile Manguier**  
06 28 88 77 71  
PAYS DE FAYENCE  
ESTEREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION  
odile.manguier@caf83.caf.fr

**Aurélié Allais**  
06 09 41 11 49  
COEUR DU VAR  
GOLFE DE SAINT TROPEZ  
aurelie.allais@caf83.caf.fr

**Frédérique Senes**  
06 60 53 77 67  
PORTE DES MAURES  
TPM HYÈRES  
frederique.senes@caf83.caf.fr



## Vos conseillers thématiques

Accompagner les porteurs de projets départementaux sur leur thématique de référence  
Préfigurer et évaluer des offres de services innovantes  
Coordonner les interventions départementales et territoriales sur leur thématique de référence

**Murielle Dallest**  
Parentalité  
06 11 01 58 23 / 04 91 09 74 23  
parentalite@caf83.caf.fr  
murielle.dallest@caf83.caf.fr

**Camille Laout**  
Parentalité  
04 94 06 74 21 / 06 18 37 00 33  
parentalite@caf83.caf.fr  
camille.laout@caf83.caf.fr

**Mélanie Philippon**  
Petite Enfance Accueil Individuel  
06 27 82 94 93 / 04 83 42 00 76  
petiteenfance@caf83.caf.fr  
melanie.philippon@caf83.caf.fr

**Sandrine Roustan**  
Petite Enfance Accueil Collectif  
04 83 42 00 79  
petiteenfance@caf83.caf.fr  
sandrine.roustan@caf83.caf.fr

**Marjorie Ensel**  
Petite Enfance & Insertion Socio-professionnelle  
06 11 55 02 80 / 04 83 42 00 70  
petiteenfance@caf83.caf.fr  
marjorie.ensel@caf83.caf.fr

**Sandra Casabona**  
Enfance Jeunesse  
06 22 52 69 45 / 04 94 09 74 10  
enfancejeunesse@caf83.caf.fr  
sandra.casabona@caf83.caf.fr

**Camille Vergé**  
Inclusion Handicap  
06 60 53 77 59 / 04 83 42 00 77  
inclusionhandicap-ca83@caf83.caf.fr  
camille.verge@caf83.caf.fr

**Yassine Amoch**  
Égément  
06 25 49 21 89 / 04 94 09 77 20  
yassine.amoch@caf83.caf.fr

## Vos gestionnaires AFAS

Vous êtes gestionnaire d'un équipement ou porteur de projet. Le Service AFAS et ses 6 gestionnaires conseil en Action Sociale vous accompagnent dans la gestion de vos droits : ouverture du droit à une Prestation de Service, déclarations de données dans le Portail Partenaires, suivi de vos paiements, complétude des dossiers de demande de subventions...

Vous rencontrez des difficultés pour déclarer vos données, le service est à votre écoute pour convenir d'un rendez-vous des droits personnalisés et adaptés à vos attentes : nouveau porteur de projet, déclaration de changement, déclaration sur Mon Compte Partenaires, difficultés.

Pour le joindre, une seule adresse mail : [afas@caf83.caf.fr](mailto:afas@caf83.caf.fr)

#LaCafàVoscôtés

[www.caf.fr/professionnels/actualites/les-interlocuteurs-de-la-caf-du-var](http://www.caf.fr/professionnels/actualites/les-interlocuteurs-de-la-caf-du-var)

# Calendrier des appels à projets 2025 (disponible sur le Caf.fr)

Dossier Socle annuel à compléter par chaque gestionnaire 

CAMPAGNES DE SUBVENTIONS	OCT 24	NOV 24	DEC 24	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	Webinaire	Démarches	Dossier		
Campagne généraliste pour les subventions de fonctionnement			3/12				31/3									 03-déc-24	Portail 			
Campagne généraliste pour les subventions d'investissement			3/12				31/3									 03-déc-24	Portail 			
PETITE ENFANCE	OCT 24	NOV 24	DEC 24	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	Webinaire	Démarches	Dossier		
Appel à projets pluriannuel Petite Enfance 2025-2026	17/10			15/12												 17-oct-24	Portail 			
Aide à l'investissement pour la création de places de crèches et Mam (PIAJE et FME)			15/12										30/9			 03-déc-24	Portail 			
Aide à l'investissement pour la création et l'extension RPE (PIAJE)			15/12										30/9			 03-déc-24	Portail 			
Appel à projets Avip				13/1			28/2				9/5							<a href="mailto:petiteenfance@caf83.caf.fr">petiteenfance@caf83.caf.fr</a>		
Appel à projets Avis				6/1			21/2											<a href="mailto:petiteenfance@caf83.caf.fr">petiteenfance@caf83.caf.fr</a>		
ENFANCE ET JEUNESSE	OCT 24	NOV 24	DEC 24	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	Webinaire	Démarches	Dossier		
Appel à projets pluriannuel Engagement des jeunes, loisirs éducatifs et citoyens		6/11			31/1											 14-nov-24	Portail 			
Appel à candidatures PS Jeunes			12/12			20/1										 12-déc-24	Portail 			
Appel à candidatures PAEJ			12/12			20/1										 12-déc-24	Portail 			
Appel à candidatures pluriannuel Devenir Promeneur du Net (enfance/jeunesse & parentalité)																 12-déc-24	<a href="mailto:promeneurdunete@caf83.caf.fr">promeneurdunete@caf83.caf.fr</a>			
Appel à candidatures pluriannuel Coordination Dispositif Promeneur du Net	L'appel à candidature pour la coordination des PDN ne sera pas renouvelé avant 2026																			
Projet éducatif de territoire et Plan mercredi				2/1							15/6								<a href="mailto:enfancejeunesse@caf83.caf.fr">enfancejeunesse@caf83.caf.fr</a>	
PARENTALITÉ	OCT 24	NOV 24	DEC 24	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	Webinaire	Démarches	Dossier		
Appel à projets pluriannuel actions Parentalité (volet 1)			2/12			15/2										 02-déc-24	Plateforme 			
Appel à projets pluriannuel lieux ressources Parentalité (volet 3)			2/12			15/2										 02-déc-24	Plateforme 			
Appel à projets Clas							28/4			26/5						 11-avr-25	Plateforme 			
Appel à projets pluriannuel animation Parentalité (volet 2)			2/12			15/2										 02-déc-24	Portail 			
Appel à projets coordination Clas							28/4			26/5						 11-avr-25	Portail 			
INCLUSION HANDICAP	OCT 24	NOV 24	DEC 24	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	Webinaire	Démarches	Dossier		
Appel à projets pluriannuel Inclusion Handicap				6/1			28/2									 07-janv-25	Portail 			
INCLUSION NUMERIQUE	OCT 24	NOV 24	DEC 24	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	Webinaire	Démarches	Dossier		
Appel à projets pluriannuel Inclusion Numérique	L'appel à projets en faveur de inclusion numérique ne sera pas renouvelé avant 2026																			



Avez-vous  
des  
questions ?



# Merci pour votre participation



Retrouvez très prochainement sur les pages du Caf.fr – espace professionnels:

- L'enregistrement du webinaire
- Le diaporama qui vous a été présenté

